

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 26/10/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE
Pôle de Santé mentale – Service : Psychiatrie – Unité : MKA

LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en psychiatrie polyvalente

NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4

CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA

IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget annexe de la Psychiatrie
CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 2115

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV - TAHITI - PIRAE - TAAONE

FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :

Le psychiatre assure, dans le cadre de sa spécialité, les actes médicaux de diagnostic, de traitement et de soins d'urgence dispensés dans son service d'affectation, en collaboration avec les autres praticiens du service, conformément au projet d'Etablissement. Il assure l'accueil et la prise en charge des patients et leur famille sur les unités composant le service MKA, élabore et conduit les projets de soins individualisés jusqu'à la sortie des patients, en parfaite complémentarité avec les autres acteurs du département.

EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
NOMBRES :	Néant				

SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Psychiatre responsable du service MKA

MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :

- Moyens informatiques et bureautiques ;
- Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb) ;
- Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité ;
- Accès à la bibliothèque médicale.

CONTRAINTE ET AVANTAGES DU POSTE : Participation obligatoire au service de gardes et astreintes de la spécialité donnant lieu à rémunération

ACTIVITES PRINCIPALES :

Tous secteurs :

- Assurer les actes médicaux de prévention, de diagnostic, de traitement, de soins d'urgence relatifs à son domaine de compétence dispensés par le service public hospitalier ;
- Réaliser le codage de l'activité médicale (PMSI).

Service MKA :

- Assurer des entretiens d'évaluation, de diagnostic et d'orientation des situations cliniques en urgence ;
- Proposer un projet de soins ;
- Apprécier l'indication et la pertinence des mesures de contrainte décidées par des médecins extérieurs ;
- Accompagner l'équipe professionnelle dans la mise en place du projet d'accueil individualisé, rôle de conseil et d'information ;
- Organiser son travail avec ses confrères psychiatres et assurer l'animation de l'équipe pluridisciplinaire ;
- S'assurer du respect des protocoles et des procédures ;
- Participer à la continuité des soins du pôle ;
- Participer à la vie de l'établissement au travers de différentes commissions ;
- Conduire des entretiens médicaux avec la personne soignée, indiquer des thérapies individuelles ou de groupe

	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les risques suicidaires, les problèmes nécessitant un suivi particulier (toxicomanie), rechercher l'engagement thérapeutique du patient ; - Prévenir les situations d'urgence et prendre des initiatives pour prévenir les risques de violence ou de passage à l'acte en collaboration avec l'équipe soignante ; - Animer de façon active la réflexion clinique dans le cadre des réunions institutionnelles, des Revues Morbi Mortalité ; - Effectuer les actions d'information, de collaboration, de coordination avec l'ensemble des unités du département de psychiatrie ; - Travailler en collaboration avec le réseau de santé mentale ; - Assurer la qualité de la transmission des informations médicales au travers du dossier patient informatisé ; - Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information) <p>Activité au sein du Centre médico-psychologique (CMP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'activité de consultation de psychiatrie générale, à hauteur d'une matinée par semaine.
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'enseignement des personnels soignants, externes, internes et assistants ; - Participer aux cours à l'IFSI dans le domaine de compétence exercé, sous réserve de volontariat ; - S'assurer de sa formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles ; - Participer à des travaux de recherche dans son domaine de compétence ; - Participer éventuellement à différentes commissions institutionnelles ; - Participer aux consultations avancées spécialisées sur l'ensemble de la Polynésie française (missions dans les îles).
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : praticien hospitalier
16	<p>SPÉCIALITÉ SOUHAITABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) ou certificat d'études spécialisées (CES) de psychiatrie polyvalente ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en psychiatrie polyvalente sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	Maîtriser les techniques, procédures et bonnes pratiques liées à son domaine d'activités ;			X
	Être apte à organiser et animer une équipe : motiver, former, informer ;		X	
	Maîtriser les outils bureautiques ;	X		
	Connaître l'environnement institutionnel de la Polynésie française, son organisation administrative et les acteurs locaux utiles dans son domaine d'activité ;		X	
	Connaître et maîtriser la culture, les langues, les techniques et les coutumes locales dans son domaine d'activité ;		X	
	Savoir faire preuve de disponibilité ;			X
	Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe ;			X
	Maîtriser les techniques de management ;		X	
	Faire preuve de polyvalence ;			X
	Respecter la confidentialité et le secret professionnel ou médical, faire preuve de discrétion ;		X	
	Connaître l'organisation et le fonctionnement du système de santé.		X	

18	<p>EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :</p> <p>Deux années de pratique professionnelle dans un établissement public hospitalier pour la spécialité concernée. Expérience de l'exercice médical en Polynésie française.</p>
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400
----	---

Le Chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :